

**SIEPEA
DU PAYS
DE GLANE**

Mai 2024



PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2024-2027

SOMMAIRE

PRÉAMBULE [page 3](#)

GOUVERNANCE [page 4](#)

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE [page 6](#)

- Population
- Activité des familles
- Ressources
- Logement
- Transports
- Équipements
- Synthèse des grandes tendances

ATOUS ET CONTRAINTES [page 12](#)

PÉRIMÈTRE ET PUBLIC DU PEDT [page 14](#)

- Petite enfance
- Enfance – Période scolaire
- Enfance – Vacances scolaires
- Jeunesse

ENJEUX PARTAGÉS PAR LES PARTENAIRES [page 19](#)

LES AXES ET OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES [page 24](#)

- Axe 1 - La citoyenneté et le vivre ensemble
- Axe 2 - L'épanouissement personnel
- Axe 3 - La réussite éducative

ÉVALUATION [page 28](#)

PRÉAMBULE

Le SIEPEA du Pays de Glane a pour mission « d'assurer le développement d'une politique au service de l'enfance, la petite enfance et l'adolescence sur les communes de Nieul, Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac ; d'animer, coordonner et gérer les structures liées à ces tranches d'âge (crèche, relais petite enfance, accueil de loisirs sans hébergement...) ainsi que les activités péri et extrascolaires existantes ou à créer sur le territoire des quatre communes » (article 2 des statuts).

Le PEDT 2021-2024 faisait état de trois objectifs généraux :

- 1) Développer les liens et les échanges entre les acteurs éducatifs
- 2) Favoriser l'ouverture des enfants à des activités périscolaires de qualité et diversifiées
- 3) Favoriser la réussite éducative de tous

Il a par ailleurs marqué la mise en place d'une nouvelle organisation des TAP avec des séquences d'environ 2 heures 30 se déroulant durant des après-midis libérées, ce qui a conduit à des rythmes éducatifs en période scolaire de 5 matinées et 3 après-midis de classe.

Enfin, le PEDT 2021-2024 dressait plusieurs perspectives :

- élargissement du périmètre géographique du syndicat à la commune de Nieul (effectué depuis début 2022) ;
- regroupement des structures au sein d'un pôle enfance intercommunal au centre du territoire élargi (mise en service prévue en septembre 2024) ;
- élargissement du public visé avec l'inclusion de l'ensemble des structures du syndicat, petite enfance et enfance (démarche initiée, à développer dans ce nouveau PEDT).

L'évaluation du PEDT 2021-2024 du SIEPEA est annexée à ce nouveau projet éducatif de territoire.

L'évaluation du PEDT 2021-2024 de la commune de Nieul, qui a rejoint le syndicat en 2022, est également annexée à ce nouveau projet éducatif de territoire.

La troisième annexe est constituée par le plan mercredi, dispositif spécifique au temps périscolaire du mercredi après-midi.

GOUVERNANCE

EPCI PORTEUR DU PROJET

SIEPEA du Pays de Glane – 8 route de Villeneuve – 87520 Veyrac
Adresse à compter de juillet 2024 : 7 rue Jean Giraudoux – 87510 Saint-Gence

PARTENAIRES SIGNATAIRES

L'Inspection Académique
La Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne
Les communes de Nieul, Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac

PARTENAIRES OPÉRATIONNELS

Les écoles de Nieul, Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac
Les représentants de parents d'élèves
L'ensemble des associations partenaires et intervenants extérieurs

COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité de pilotage, structure de concertation et de propositions, est composé de :

- les quatre membres du bureau du SIEPEA
- les Maires des quatre communes de Nieul, Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac
- un(e) représentant(e) du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)
- le(la) chargé(e) de conseil et de développement territorial de la CAF
- un(e) représentant(e) de l'Inspection Académique
- les Inspecteurs(trices) de l'Éducation Nationale
- les Délégué(e)s Départementaux de l'Éducation Nationale
- les directeurs(trices) des écoles du territoire
- deux représentant(e)s de parents d'élèves par école
- un(e) représentant(e) de la Protection Maternelle et Infantile
- le(la) Directeur(trice) Général(e) des Services du SIEPEA
- les directeurs(trices) des structures gérées par le SIEPEA
- les représentant(e)s des associations partenaires et intervenant(e)s extérieur(e)s

Un comité de pilotage sera organisé au moins une fois par an, en principe en mai ou juin, afin de faire le bilan de l'année écoulée et anticiper les orientations des années suivantes.

COORDINATION

La coordination du projet est assurée par la directrice du pôle enfance du SIEPEA :
Mme Noémie NOUHANT - 05 55 78 72 23 - alsh@siepea.fr

ARTICULATIONS AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS

Le Contrat Enfance Jeunesse signé entre le SIEPEA et la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne a pris fin en décembre 2022.

Depuis janvier 2023, un nouveau cadre territorial et partenarial pour construire un projet social de territoire qui repose sur une analyse circonstanciée du bassin de vie concerné a été mis en place : la Convention Territoriale Globale (CTG).

Le nouveau cadre territorial correspond à la métropole limougeaude.

Le nouveau cadre partenarial associe la CAF de la Haute-Vienne, le Département, Limoges Métropole et les communes la composant (sauf Limoges), et deux syndicats intercommunaux (dont le SIEPEA).

Pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants, l'approche globale de la démarche CTG se formalise autour de 6 thématiques :

- petite enfance ;
- enfance / jeunesse ;
- parentalité ;
- logement / cadre de vie ;
- accès aux droits / numérique ;
- solidarité / animation de la vie sociale.

En raison de la diversité des établissements scolaires, un projet d'école est élaboré dans chaque école.

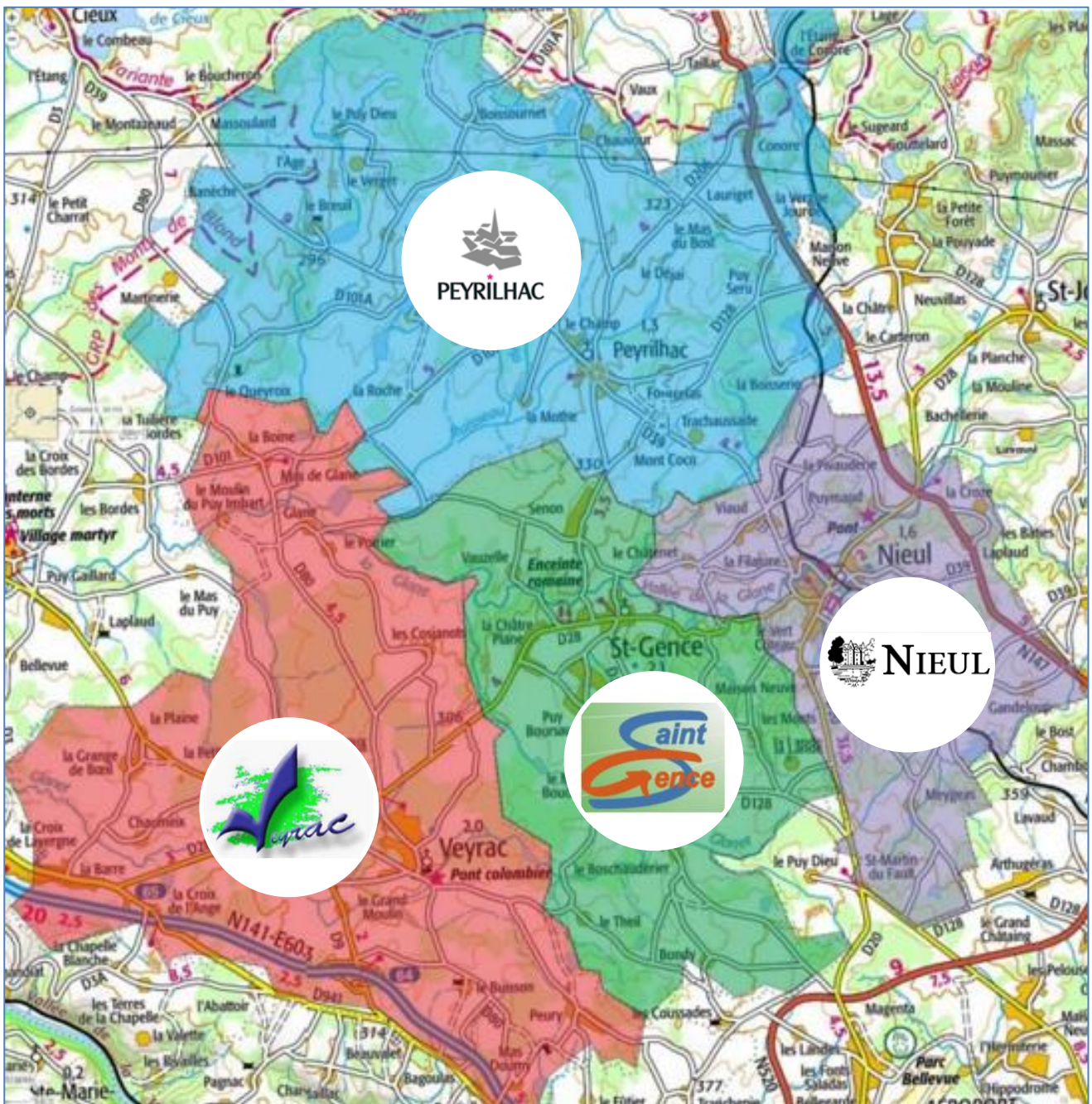
Il s'agit d'un outil de référence pour les équipes enseignantes, qui définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux. Il tient compte de la diversité sociale et culturelle des élèves accueillis, de la variété du corps enseignant, de la spécificité de l'environnement local, etc.

Les orientations définies dans ce PEDT ont vocation à s'articuler avec ces dispositifs de façon à proposer un ensemble éducatif cohérent au service des enfants et de leurs familles.

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

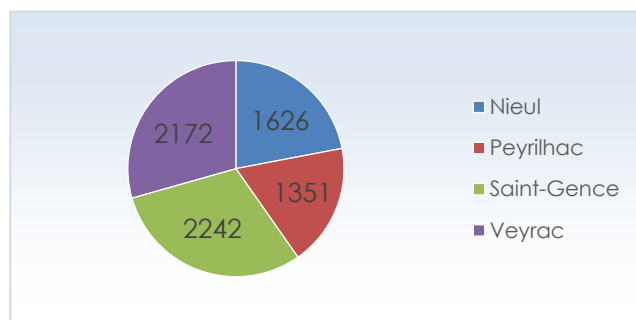
La superficie totale concernée est de 111 km², localisée au nord-ouest de Limoges, à proximité immédiate de l'aéroport et de la rocade N520, et entre deux axes de circulation importants : la N141 (route d'Angoulême) d'une part et la N147 (route de Poitiers) d'autre part. Cette position stratégique confère *a priori* au territoire une bonne attractivité.

Il s'agit globalement d'un territoire rural, dont les communes disposent d'un centre-bourg urbanisé et dense, de nombreux hameaux disséminés, et de l'habitat diffus.



POPULATION

La population totale du territoire du SIEPEA atteint 7 391 habitants (données INSEE décembre 2023) répartis ainsi :



Depuis 2013, alors que la population du département a baissé régulièrement de 0,1 % par an, on note une stabilité à Nieul et une augmentation dans les trois autres communes, entre 0,5 et 0,8 % par an.

La densité de population moyenne est de 66 habitants / km² mais montre des disparités importantes selon les communes (de 34 habitants / km² pour Peyrilhac à 103 habitants / km² pour Saint-Gence).

Cela est susceptible de se traduire en problématique de déplacement si le réseau de transports en commun ne dessert pas suffisamment le territoire.

La part des familles sans enfant et celle des familles monoparentales sont inférieures au chiffre départemental, en revanche les familles avec 2 enfants sont plus représentées que dans l'ensemble de la Haute-Vienne.

ACTIVITÉ DES FAMILLES

Le taux d'activité sur le territoire du SIEPEA est de 79 %, il est supérieur à celui du département qui n'est que de 72 %.

Chez les parents d'enfants de moins de 3 ans, il reste de 79 % sur le territoire SIEPEA alors qu'il tombe à 55 % dans le département. On voit là l'importance de disposer de solutions d'accueil dans la petite enfance pour les parents qui travaillent.

Chez les 25-49 ans, qu'il s'agisse des femmes ou des hommes, les taux d'activité sont là encore systématiquement supérieurs aux données départementales.

Même si les bassins d'emploi principaux sont regroupés à Limoges, Saint-Junien et, dans une moindre mesure, Bellac, le tissu économique local demeure bien développé avec environ 120 entreprises, artisans et commerces implantés sur le territoire du SIEPEA.

Le taux de travail dans une autre commune que celle de résidence atteint 87 %.

Même Peyrilhac connaît un chiffre de cet ordre, alors qu'il s'agit de la commune la plus étendue, la moins densément peuplée et la plus éloignée de Limoges, bassin d'emploi principal. Cette donnée montre finalement que le transport au sein du territoire, et au-delà, ne semble pas être une problématique majeure.

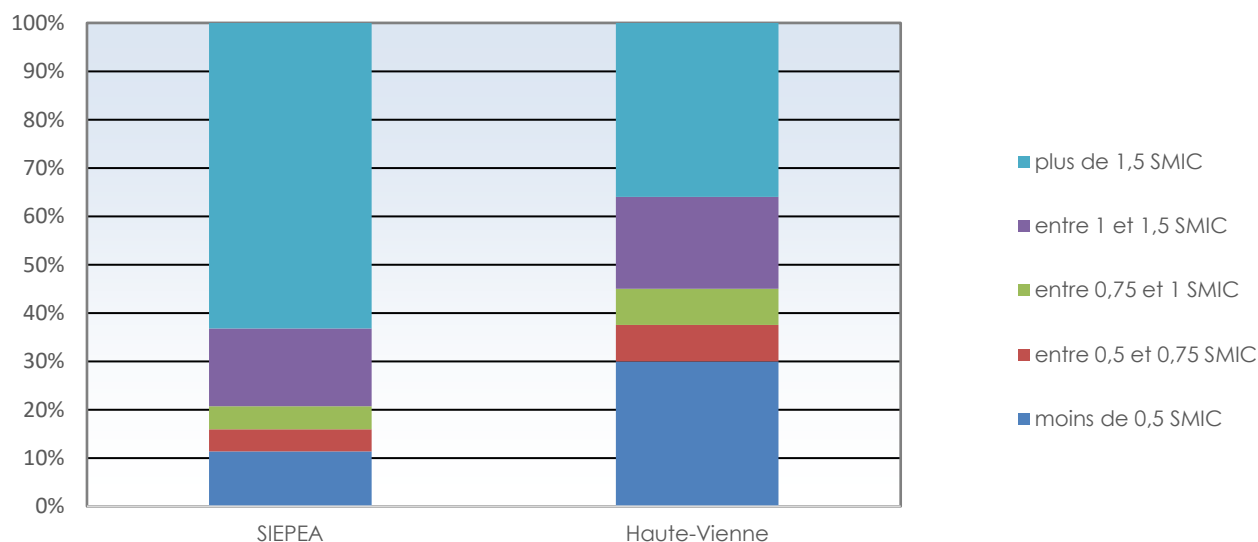
RESSOURCES

La médiane du revenu disponible par unité de consommation sur le territoire du SIEPEA est supérieure de 10 % à celle du département.

Il en est de même pour le taux d'imposition des ménages fiscaux.

De plus, la répartition des ressources parmi les allocataires CAF montre bien la singularité du territoire par rapport à l'ensemble de la Haute-Vienne.

Répartition des ressources parmi les allocataires CAF



Source : CAF

Enfin, la part de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active est inférieure de 50 % au chiffre départemental.

Il apparaît donc clairement que les ménages qui sont installés sur le territoire couvert par le SIEPEA bénéficient de situations plus favorisées.

LOGEMENT

Le territoire du SIEPEA comprend 87 % de résidences principales, dont plus de 95 % sont des logements individuels.

62,2 % des ménages sont propriétaires de leur résidence principale en Haute-Vienne. Pourtant, ce taux se situe autour de 80 % à Nieul et Peyrilhac, et même 89 % pour Saint-Gence et Veyrac. Ces pourcentages élevés de propriétaires peuvent conduire à moins de départs pour d'autres lieux de vie.

Les gestionnaires du parc social sont Limoges habitat (à Peyrilhac et Saint-Gence), Noalis (à Nieul) et l'ODHAC (sur les quatre communes).

Globalement, ils proposent des logements de tous types, susceptibles de convenir à différentes compositions familiales.

Il est à noter que le réseau à haut débit par fibre optique est largement déployé sur le territoire, ce qui constitue un atout supplémentaire dans le choix d'installation des ménages.

TRANSPORTS

Outre les axes routiers importants évoqués en page 5, le territoire dispose de plusieurs modes de transports en commun.

Deux lignes d'autocar gérées par la Société de Transports en Commun de Limoges Métropole traversent les communes du SIEPEA :

- la ligne n° 26 dessert Peyrilhac et Saint-Gence en direction du centre-ville de Limoges (46 minutes de trajet depuis Peyrilhac, 39 minutes depuis Saint-Gence) ;
- la ligne n° 33 relie Veyrac au centre-ville de Limoges (42 minutes de trajet).

Un dispositif de transport à la demande complète l'offre de service.

On compte également la ligne régionale n° 28 entre Limoges et Le Dorat et dont le parcours dessert Nieul et Peyrilhac (respectivement 27 et 33 minutes de trajet jusqu'au centre-ville de Limoges).

Le covoiturage est encouragé avec une aire située à Veyrac, à proximité immédiate de la N141.



Enfin, le transport ferroviaire est également représenté avec ligne de TER Limoges-Poitiers qui relie les haltes de Peyrilhac-Saint-Jouvent et de Nieul à la gare Limoges-Bénédictins en à peine 15 minutes et à une fréquence de 7 allers et 3 retours par jour en semaine.

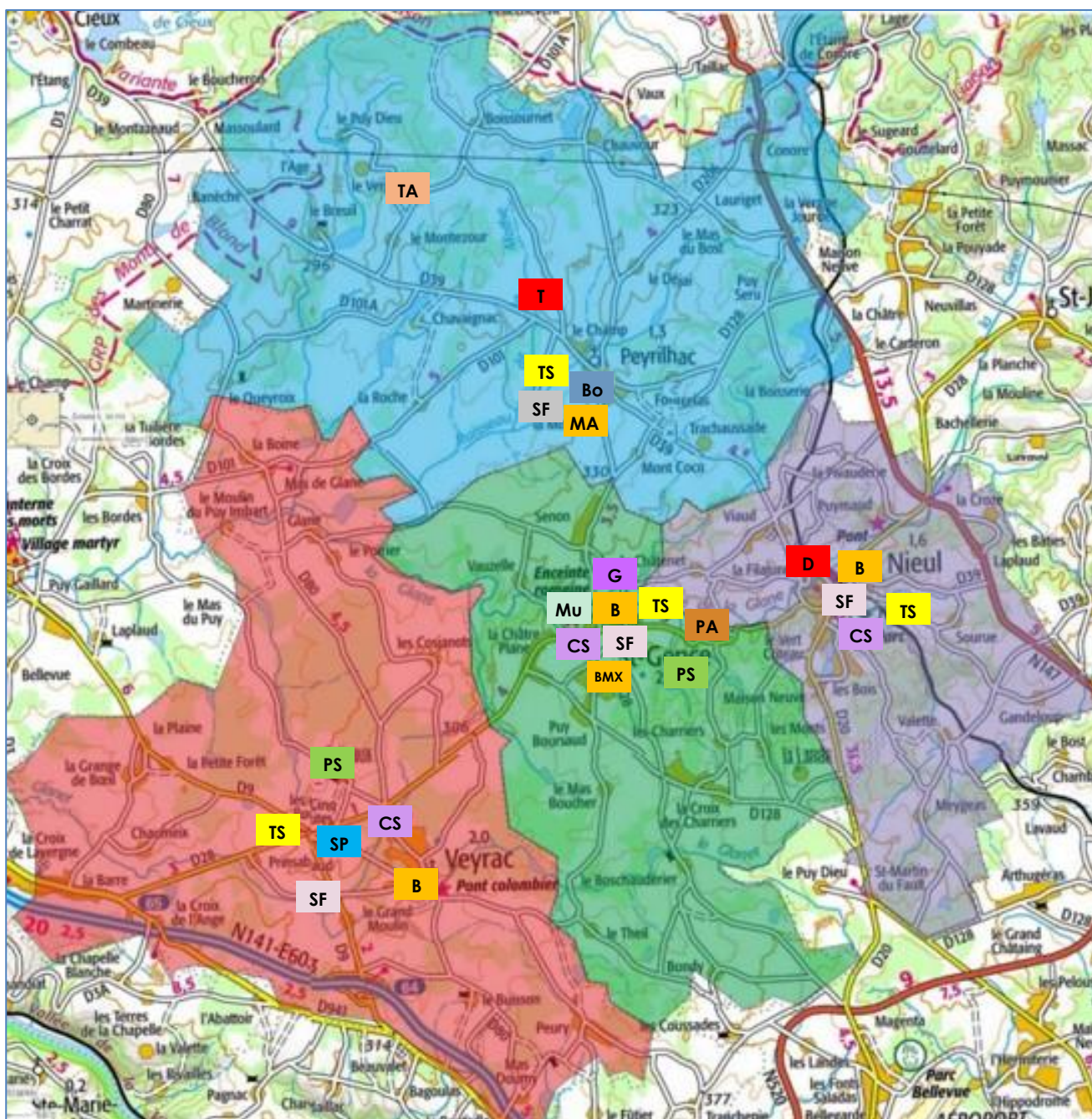
Ainsi, le territoire bénéficie là encore de moyens susceptibles de favoriser son attractivité.

ÉQUIPEMENTS

Le développement démographique observé lors de ces quinze dernières années a incité les communes à développer des services répondant aux besoins des familles s'installant sur le territoire.

On peut noter, comme cela est présenté ci-dessous, que le territoire des quatre communes est largement maillé d'équipement sportifs, culturels, etc.

Ces équipements, par leur diversité et de leur répartition géographique, constituent une ressource importante pour les structures du SIEPEA, qui y ont accès régulièrement.



TS terrain de sports	CS city stade	T tennis	G gymnase
PA piste d'athlétisme	BMX piste de BMX	TA tir à l'arc	MA salle multi-activités
SF salle des fêtes	D dojo	B bibliothèque	Mu musée
PS parcours santé	Bo boulodrome		

SYNTHÈSE DES GRANDES TENDANCES

Un territoire à la situation géographique attractive.

Une population qui croît lentement mais régulièrement.

Des familles monoparentales moins nombreuses mais des familles avec deux enfants plus nombreuses que dans le reste du département.

Des familles plus favorisées que la moyenne du département.

Des ménages le plus souvent propriétaires, presque toujours d'une maison.

Un taux d'activité supérieur à celui du département malgré des emplois situés hors territoire.

Des revenus supérieurs à la moyenne du département.

Des ménages plus largement imposables.

Deux fois moins de bénéficiaires du RSA que dans le reste du département.

Un territoire étendu mais dont les équipements sont répartis sur son ensemble et contribuent à son attractivité.

ATOUPS ET CONTRAINTES

LES ATOUPS

La mise en œuvre du PEDT est facilitée par l'existence du syndicat intercommunal qui favorise les échanges et la communication entre l'ensemble des acteurs. De plus, chaque Mairie s'est organisée pour mettre à disposition des locaux au sein des bâtiments scolaires et périscolaires, afin de favoriser une mise en œuvre qualitative des Temps d'Activités Périscolaires.

Comme présenté dans la carte en page 10, malgré l'étendue du territoire, la diversité et la répartition des équipements culturels, sportifs et autres constituent une ressource importante que les communes mettent volontiers à disposition des structures du SIEPEA.

L'expérience du SIEPEA en périscolaire, la connaissance par les enseignants des animateurs et intervenants, formés et maîtrisant l'élaboration de projets pédagogiques et d'activité, ainsi que les volontés politiques affichées par le syndicat et les communes constituent elles aussi un véritable atout.

Les échanges existants entre les professionnels des structures d'accueil collectif de mineurs, formalisés par la mise en place d'opérations « passerelle » entre établissements, renforcent la capacité des acteurs à travailler de manière collective.

Malgré un contexte peu favorable en matière de recrutements, le fait que le syndicat soit gestionnaire à la fois des temps périscolaire (mercredis + TAP) et extrascolaire (vacances) lui permet de proposer des contrats dans le domaine de l'enfance qui sont de moins en moins précaires.

Le personnel communal (ATSEM et agents faisant fonction) est aussi mobilisé pour l'organisation des TAP en faveur des enfants de maternelle pendant les après-midis banalisés. Leur connaissance des très jeunes enfants et de leur rythme est un atout important. C'est une façon supplémentaire de renforcer la notion d'équipe éducative tout en valorisant l'implication pédagogique de ces personnels qui peuvent être l'interface entre enseignants et animateurs.

Pour terminer, le pôle enfance intercommunal qui entrera en service en août 2024 permettra de regrouper en un point central du territoire les structures du SIEPEA. La grande proximité dans laquelle les équipes vont travailler facilitera grandement les échanges et la continuité éducative.

LES CONTRAINTES

Multiplicité des dispositifs

Convention Territoriale Globale (CTG), Projet Éducatif de Territoire (PEDT), Plan Mercredi, projets pédagogiques, projets d'écoles, etc.

Comme indiqué en page 5, les orientations définies dans ce PEDT ont vocation à s'articuler avec ces dispositifs.

Mais compte tenu de leurs périmètres différents et de leurs contraintes propres, il peut être difficile de formaliser un PEDT qui propose un ensemble éducatif cohérent au service des enfants et de leurs familles.

Multiplicité des acteurs

La multiplicité des dispositifs induit une multiplicité des interlocuteurs, ce qui peut également constituer une difficulté.

Par exemple, dans une journée scolaire, un enfant peut être pris en charge successivement par les services municipaux (garderie du matin), par l'école, de nouveau par les services municipaux (restauration scolaire), puis par le SIEPEA (TAP), et encore par les services municipaux (garderie du soir)...

Transmissions avec les écoles

Depuis 2021 et le positionnement des TAP entre la pause méridienne et la garderie du soir, les échanges entre les équipes enseignantes et l'équipe d'animation du SIEPEA se sont révélés limités alors que les échanges entre le SIEPEA et les services des communes sont fluides et efficaces.

Des rencontres formalisées chaque trimestre entre la directrice du pôle enfance du SIEPEA et les directrices de chaque école permet de faire un point global et régulier.

Contraintes financières

Le SIEPEA n'échappe pas au contexte de difficultés financières qui touchent les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Il s'efforce de mobiliser les moyens nécessaires au bon fonctionnement des services et de favoriser l'émergence de projets ambitieux.

Malgré une gestion qui se veut efficiente, il ne peut se passer des contributions financières des communes membres car elles constituent environ 44 % des recettes de fonctionnement de son budget 2024. Ainsi, toute dépense nouvelle supportée par le SIEPEA est susceptible d'impacter les communes de Nieul, Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac.

PÉRIMÈTRE ET PUBLIC DU PEDT

PETITE ENFANCE

Le SIEPEA gère deux structures dédiées à la petite enfance : un relais petite enfance et une crèche.

Le relais petite enfance fonctionne du lundi au vendredi, de 8h45 à 17h45, sauf le mercredi où il fonctionne de 8h30 à 12h00.

Les matinées des mardis, jeudis et vendredis sont consacrées aux accueils collectifs des assistants maternels.

Les parents ou futurs parents en recherche d'une solution de garde, quelle qu'elle soit, peuvent contacter le relais par téléphone, courriel, ou être reçus sur place avec ou sans rendez-vous. Le relais fait en effet office de guichet unique.

Le relais petite enfance a recensé 34 assistants maternels en exercice, dont 18 sont en contact régulier avec la structure, soit 53 % d'entre eux.

Au total, au moment de la rédaction de ce document, ce sont 96 enfants qui sont gardés par un assistant maternel au sein du territoire des communes de Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac.

Ces chiffres sont appelés à évoluer avec la prise en compte de la commune de Nieul en septembre 2024.

La crèche dispose actuellement d'un agrément de 25 places. Celui-ci devrait également évoluer en septembre 2024 avec la prise en charge des enfants résidant à Nieul, pour être porté à 32 places.

En 2023, la crèche a accueilli en tout 55 enfants et a touché 51 familles.

L'accueil régulier a compté pour 93,5 % des heures facturées alors que l'accueil occasionnel a constitué 6,5 %.

La structure fonctionne du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30. Les repas et les couches sont compris dans la formule d'accueil.

En dehors de ses horaires d'ouverture, en soirée ou le samedi, la crèche propose régulièrement des ateliers permettant de répondre aux besoins en matière de soutien à la parentalité.

ENFANCE – PÉRIODE SCOLAIRE

En période scolaire, le SIEPEA gère un accueil de loisirs périscolaire (ALSH) qui fonctionne le mercredi après-midi et des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) qui fonctionnent le mardi après-midi à Veyrac, le jeudi après-midi à Saint-Gence et le vendredi après-midi à Peyrilhac.

Le mercredi après-midi, on note une fréquentation moyenne de 75 enfants en 2023, ce qui représente environ 15 % du nombre d'élèves.

Durant les TAP, on note une fréquentation d'environ 95 % des élèves de chaque école, soit environ 500 enfants au total par semaine.

En 2023, 573 enfants ont pris part aux TAP et 208 enfants différents ont été accueillis durant les mercredis.

De leur côté, les communes gèrent des garderies municipales périscolaires le matin, le midi et le soir. L'amplitude d'accueil va de 7h00, 7h15 ou 7h30, à 18h30, voire 18h45 selon les communes.

Ainsi, du lundi au vendredi, quel que soit le moment de la journée et le gestionnaire en charge, les familles disposent d'un mode de garde pour leurs enfants scolarisés en cycle primaire.

En étroite collaboration avec les équipes enseignantes et les communes, le PEDT a pour objectif d'intégrer les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. La volonté est bien de prendre en considération, progressivement, l'ensemble des temps vécus par les enfants dans le cadre d'une semaine complète.

Il est proposé de reconduire à compter de septembre 2024 le dispositif en place depuis 2021, qui a la singularité de concentrer les TAP sur des après-midis libérés de cours.

Ces Temps d'Activités Périscolaires ont vocation à être une ouverture et une découverte à travers des activités culturelles, sportives ou artistiques. Parce que la volonté du SIEPEA et des communes concernées est de réduire les inégalités entre les enfants, les activités proposées à tous sont gratuites malgré le coût que cela représente pour les collectivités. Parmi les priorités affichées, il s'agit d'offrir des activités variées et de qualité à des enfants qui en sont parfois privés et de les mettre sur la voie d'une certaine émancipation culturelle.

Facturer un tel service irait à l'encontre de cet objectif.

Après prise en considération des réticences des équipes enseignantes à ce que les TAP se tiennent le lundi après-midi, l'organisation choisie, étendue à la commune de Nieul, s'appuie sur :

- la densification des matinées pour favoriser les apprentissages scolaires : entre 16 heures 15 et 17 heures 30 de classe le matin contre seulement 6 heures 30 à 7 heures 45 l'après-midi ;
- l'organisation de temps d'activités périscolaires durant un après-midi complet : diversification des ateliers, implication plus forte des intervenants, etc.

Écoles de Nieul					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jedi	Vendredi
Matin	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
	École	École	École	École	École
	Pause méridienne	Pause méridienne	ALSH	Pause méridienne	Pause méridienne
Après-midi	École	TAP		École	École
	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie

École de Peyrilhac					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
	École	École	École	École	École
Après-midi	Pause méridienne	Pause méridienne	ALSH	Pause méridienne	Pause méridienne
	École	TAP		École	École
	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie

Écoles de Saint-Gence					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
	École	École	École	École	École
Après-midi	Pause méridienne	Pause méridienne	ALSH	Pause méridienne	Pause méridienne
	École	École		École	TAP
	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie

École de Veyrac					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
	École	École	École	École	École
Après-midi	Pause méridienne	Pause méridienne	ALSH	Pause méridienne	Pause méridienne
	École	École		TAP	École
	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie

Au moment de la rédaction de ce document, chaque commune a sollicité l'accord de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale pour la rentrée de septembre 2024.

Pour la suite, il est prévu une rotation des après-midis libérés pour que chaque école connaisse une après-midi de TAP différente.

Donc en 2024-2025, les TAP pourraient avoir lieu le mardi après-midi à Saint-Gence, le jeudi après-midi à Nieul et à Peyrilhac, et le vendredi à Veyrac. Et ainsi de suite année après année.

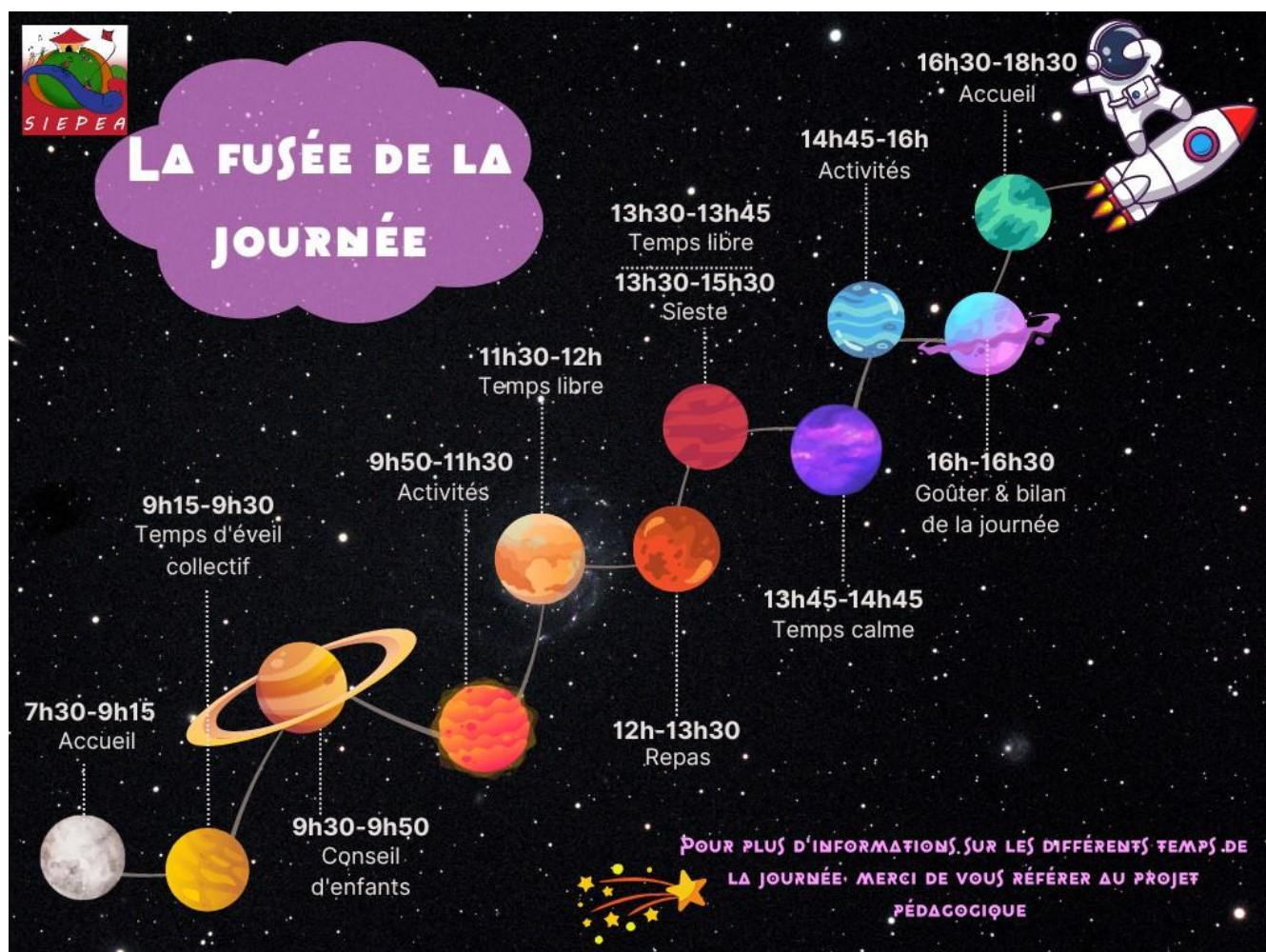
ENFANCE – VACANCES SCOLAIRES

En période de vacances scolaires, le SIEPEA gère un accueil extrascolaire qui fonctionne du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30.

Les fréquentations fluctuent fortement d'une période de l'année à l'autre. En 2023, le pic a été enregistré en juillet avec une moyenne de 78 enfants par jour.

Il propose des activités sur place, des sorties ponctuelles en demi-journée ou journée, et des séjours de 2 à 6 jours durant les vacances d'été.

L'organisation d'une journée-type est la suivante :



JEUNESSE

Le SIEPEA dispose également de la compétence jeunesse.

Toutefois, actuellement, aucun service n'est mis en place pour les jeunes de 12 à 18 ans.

Un accueil a été organisé jusqu'en 2015 mais le SIEPEA a dû se résoudre à y mettre fin pour raison budgétaire avec l'apparition de dépenses nouvelles et lourdes issues de la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs.

À la différence de qui est diagnostiqué plus haut pour les adultes, les difficultés de transport chez les adolescents constituaient un frein important à leur participation aux activités de la structure jeunesse.

Par ailleurs, les adolescents du territoire sont répartis dans 4 collèges différents, tous hors territoire du SIEPEA (Couzeix, Nantiat, et 2 collèges de Limoges), ce qui ne favorise bien évidemment pas le lien entre eux.

Malgré ces obstacles, la réflexion devra se poursuivre pour tâcher de proposer des activités aux jeunes, peut-être ponctuellement s'il n'est pas possible de pérenniser un service spécifique, faute de locaux et de personnel dédié.

ENJEUX PARTAGÉS PAR LES PARTENAIRES

L'ÉDUCATION EST L'AFFAIRE DE TOUS

L'éducation recouvre tout ce qui contribue à la construction et au développement d'un enfant en tant qu'individu à part entière. Elle est donc, tout au long de la vie, la résultante d'influences diverses :

Les influences volontaires découlant d'actes qui se veulent éducatifs et étant le fruit d'une volonté éducative et les autres involontaires issues d'un environnement extérieur sans intention éducative précise.

Ces influences peuvent être conscientes ou inconscientes de la part des adultes, éduquant ou non, provoquées ou consciemment recherchées de la part de l'enfant éduqué.

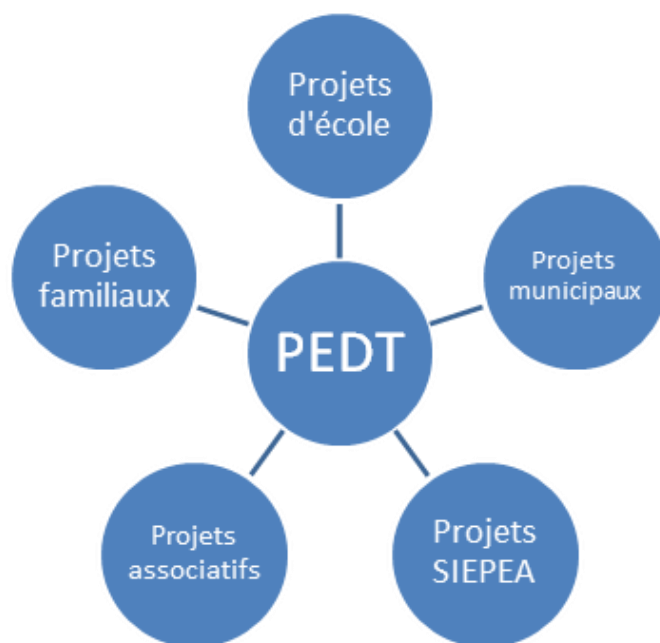
Ainsi, l'éducation est globale et modélisée par les influences qu'elles soient ponctuelles ou permanentes, de toute nature et de toute origine. Ces dernières ne cessent d'interagir et de se multiplier tout au long de la vie pour que l'éducation soit continue.

L'action éducative recouvre le domaine des influences volontaires en diffusant des idées et des valeurs, en transmettant des savoirs, en proposant des savoir-être et des savoir-faire qui influenceront les pratiques et les comportements et participeront également à la construction de chacun.

L'action éducative doit aussi exploiter les influences involontaires, en découvrir les effets pour en tenir compte dans la détermination des influences volontaires que nous jugeons nécessaires.

L'ensemble de l'action éducative doit être finalisé : en plus de la volonté d'éduquer il faut déterminer dans quel but.

Ainsi, le PEDT est un véritable outil de collaboration locale formalisant une démarche partenariale et évolutive ayant pour but de proposer à chaque enfant, un parcours éducatif cohérent et de qualité pour tous les temps de sa vie.



Le PEDT est l'expression d'une volonté politique pour garantir une continuité éducative entre les projets et chaque partenaire, assurer l'articulation des interventions sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant grâce à une concertation et une démarche partagée.

LES PARTENAIRES ET ACTEURS ENGAGÉS

Les partenaires et acteurs institutionnels	Les partenaires associatifs
La Caisse d'Allocations familiales (CAF) de la Haute-Vienne Le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport de la Haute-Vienne Les directeurs et enseignants des écoles du territoire Les Mairies	Les associations culturelles, sportives, sociales et artistiques Les associations de parents d'élèves Le Centre de Ressources des Accueils de Loisirs (CRAL)

LES VALEURS

Les 4 grands principes de la politique éducative du SIEPEA sont :

- Adapter au mieux l'offre d'accueil sur le territoire en favorisant la cohérence et la complémentarité éducatives, en lien avec les écoles et les associations du territoire ;
- Favoriser le développement et l'épanouissement des enfants, dans le respect des besoins et caractéristiques de chaque tranche d'âges ;
- Favoriser et permettre aux enfants l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie et de la citoyenneté ;
- Favoriser l'accès aux diverses activités physiques, sportives, artistiques et culturelles pour le plus grand nombre, avec le souci d'équité.

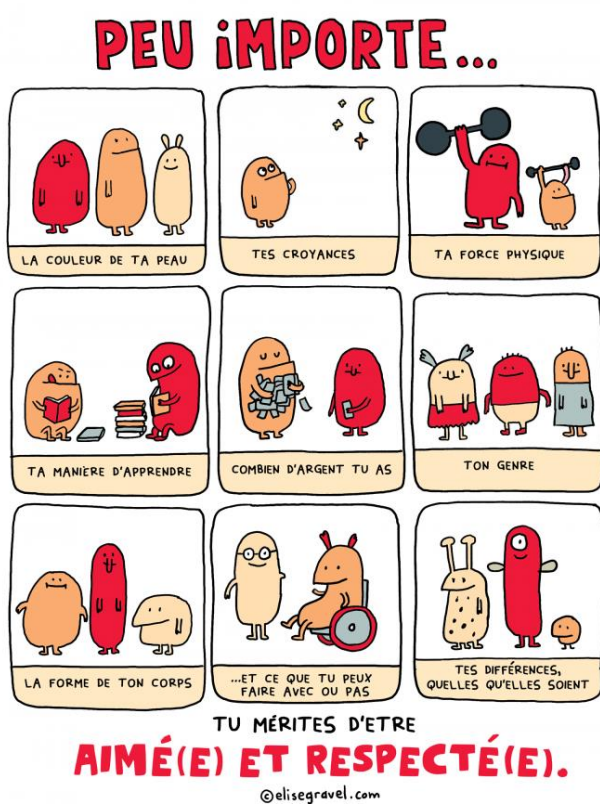
Après concertation et présentation des projets d'école avec les différentes directrices des écoles du territoire et rencontre avec la commune de Nieul et présentation de leur PEDT 2021-2024, plusieurs valeurs communes avec les structures du SIEPEA sont apparues.

LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE...

Liberté, égalité, fraternité et laïcité avec la lutte contre toutes formes de discriminations demeurent les valeurs de la République. L'éducation est l'outil principal pour garantir la transmission de ces valeurs. Cet apprentissage prépare les enfants à devenir des citoyens éveillés et responsables.

Les actions éducatives se concentrent sur le pluralisme des opinions, la diversité culturelle et l'explication des règles.

La mise en avant de ces valeurs communes renforce la prédisposition à vivre ensemble.



... POUR S'ÉVEILLER ET APPRENDRE / CULTIVER LE VIVRE ENSEMBLE...

Le vivre ensemble doit permettre d'accueillir l'ensemble des enfants au sein des organisations collectives dans le respect de leurs croyances et de leurs convictions.

Le principe Républicain garantissant le vivre ensemble est la laïcité. Au-delà de la tolérance, le vivre-ensemble c'est le respect de l'autre : de chaque enfant, de chaque adulte, des consignes, des règles de vie, des lieux, du matériel et de la différence.

Ainsi, d'un côté l'enfant doit apprendre à vivre en groupe à travers la politesse, le savoir vivre, le savoir-être dans le respect de chacun, et doit développer de l'empathie et prendre en compte l'opinion de l'autre. D'un autre côté, les éducateurs privilégient le dialogue lors de comportements inappropriés (gestes déplacés,

frustration...) et deviennent aussi un modèle pour l'enfant à travers leurs gestes et leurs paroles respectueuses et bienveillantes.

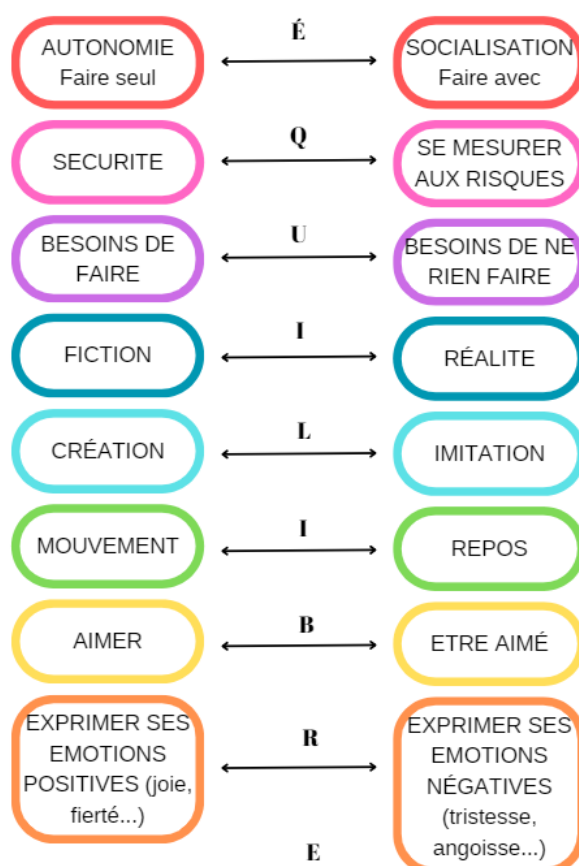
... ET S'INITIER À LA PARTICIPATION

« La participation, qui vise la citoyenneté, n'est pas l'énoncé théorique des droits et des devoirs de l'individu dans la communauté. C'est la pratique sociale qu'il faut développer afin que [l'Enfant] sache plus tard se conduire librement dans les diverses occasions de sa vie ». (Célestin Freinet)

La participation va plus loin que le fait de donner son avis ou voter, il est question de rassembler toutes les conditions afin de rendre possible auprès de l'enfant l'expression et la responsabilisation en fonction de son âge et de ses compétences. La participation est le résultat de partage et d'échanges entre les membres d'un groupe. La participation se met en œuvre dans un cadre collectif et tend à la mise en place d'actions.

LE BIEN-ÊTRE ET L'ÉPANOUISSEMENT

Le bien-être est un état de sérénité physique et psychique garantissant un épanouissement total. Cet état est atteint lorsque les besoins fondamentaux sont satisfaits.



Liste des besoins fondamentaux

Contribuer au bien-être de chaque enfant est la finalité d'actions éducatives menées pour et avec les enfants.

Ces notions de bien-être et d'épanouissement dépendent aussi des différentes valeurs portées par d'autres structures éducatives du territoire. Ces dernières doivent être

portées et mises en œuvre durant toute la durée de présence de l'enfant dans les différentes structures.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». (selon le rapport Brundtland).

Cette valeur ne s'arrête donc pas au respect de l'environnement. Il s'agit de permettre à l'enfant d'appréhender les trois piliers qui composent cette notion : l'écologie, l'économie et le social.

Véritable enjeu actuel d'éducation, le développement durable doit être pris en compte afin de ne pas faire reposer sur les futures générations le soin d'œuvrer dans l'intérêt général.

LES AXES ET OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le SIEPEA souhaite mettre en œuvre les trois axes pédagogiques suivants. Ils seront développés en plusieurs objectifs.

Ils s'appliquent à l'ensemble des structures éducatives du territoire. Ces dernières inscrivent dans leur projet une déclinaison opérationnelle des valeurs que porte le PEDT. Il appartient à chacune d'entre elles de se les approprier afin de les décliner en fonction de la spécificité de la structure et du public accueilli.

Axe 1 **La citoyenneté** **et le vivre ensemble**

- *Permettre à l'enfant d'appréhender sa future citoyenneté et favoriser le vivre ensemble*

Axe 2 **L'épanouissement personnel**

- *Permettre à l'enfant de pratiquer des activités variées qui contribueront à son épanouissement personnel*

Axe 3 **La réussite éducative**

- *Favoriser la réussite éducative*

AXE 1 : La citoyenneté et le vivre ensemble

Objectif général : Permettre à l'enfant d'appréhender sa future citoyenneté et favoriser le vivre ensemble

Objectifs opérationnels	Pistes d'actions	Structures éducatives
Favoriser l'apprentissage et le respect des règles de l'action collective en fédérant et créant du lien entre tous	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des activités favorisant la coopération et l'entraide - Participation des enfants à la création des règles collectives - Participation à l'apprentissage du cadre collectif - Proposer des activités permettant de passer des moments conviviaux - Créer des rituels - Mener une réflexion sur les temps repères pour répondre dans le collectif aux besoins des enfants 	<p>RPE/Crèche/ALSH ALSH RPE/Crèche RPE/Crèche/ALSH</p> <p>ALSH Crèche</p>
Transmettre et partager des valeurs essentielles de tolérance, de respect, de solidarité, de non-violence et vivre ensemble	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les valeurs de vivre ensemble, de tolérance... dans les projets de fonctionnement des structures - Former les équipes sur ces valeurs - Mettre en place des règles de vie collectives - Prévention et éducation au numérique - Mettre en place des activités contre le harcèlement 	<p>RPE/Crèche/ALSH</p> <p>RPE/Crèche/ALSH RPE/Crèche/ALSH ALSH ALSH</p>
Développer une logique pour favoriser le bien vivre des générations actuelles et futures	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser à la protection de l'environnement - Porter des actions éco-citoyennes 	<p>RPE/Crèche/ALSH</p> <p>RPE/Crèche/ALSH</p>
Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et laisser place à l'expression et la participation de chacun	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les enfants dans la mise en place de projets - Mettre en place un fonctionnement permettant la création/réalisation d'instances - Créer des espaces d'échanges et de débat - Éveiller à la démocratie en écoutant la parole de l'enfant et en la prenant en compte - Laisser le libre choix de la participation aux activités - Accueillir l'enfant en tant qu'individu à part entière 	<p>ALSH ALSH + Mairies (CMJ)</p> <p>ALSH RPE/Crèche/ALSH</p> <p>RPE/Crèche/ALSH RPE/Crèche/ALSH</p>
Prendre part aux projets des différentes structures éducatives et réaliser des actions communes	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de projets interstructures - Complémentarité de différents projets entre les structures 	<p>RPE/Crèche/ALSH RPE/Crèche/ALSH + lien avec les écoles / mairies / associations</p>
Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec des structures extérieures (associations...)	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des rencontres intergénérationnelles à différents niveaux (Entre différentes tranches d'âges d'enfants, des publics en situation de handicap et des personnes âgées) - Rencontrer différents publics pour s'ouvrir sur de nouvelles cultures 	<p>RPE/Crèche/ALSH</p> <p>RPE/Crèche/ALSH +associations/intervenants</p>

AXE 2 : L'épanouissement personnel

Objectif général : Permettre à l'enfant de pratiquer des activités variées qui contribueront à son épanouissement personnel

Objectifs opérationnels	Pistes d'actions	Structures éducatives
Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un éveil éducatif à la santé et à l'alimentation (éveil au goût, équilibre alimentaire...) sur les temps de restauration et lors d'actions ponctuelles - Proposer une éducation physique et sportive à tous les enfants des structures éducatives et à tous les élèves lors de leur scolarité avec la mise en place d'activités sportives et ludiques - Proposer un éveil moteur aux plus petits - Proposer des activités et des espaces sur l'accueil et la gestion des émotions - Sensibiliser les enfants, dès le plus jeune âge au rapport avec leur corps et le respect de leur intimité - Réaliser une écoute attentive aux besoins individuels des enfants lors des activités 	<p>RPE/Crèche/ALSH</p> <p>ALSH + lien avec les écoles / mairies / associations</p> <p>RPE/Crèche</p> <p>RPE/Crèche/ALSH</p> <p>RPE/Crèche/ALSH</p> <p>RPE/Crèche/ALSH</p>
Favoriser le développement de la créativité par l'accès aux pratiques culturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des activités permettant l'ouverture aux différentes cultures - Proposer des expériences artistiques et culturelles pour expérimenter 	<p>RPE/Crèche/ALSH</p> <p>RPE/Crèche</p>
Conforter une offre éducative respectant le rythme de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter la mise en place d'activités en prenant en compte le rythme chronobiologique des enfants et les besoins individuels - Offrir un cadre sécurisant tant physique qu'affectif - Proposer une richesse d'activités respectant les compétences des enfants 	<p>RPE/Crèche/ALSH + lien avec les écoles</p> <p>RPE/Crèche/ALSH</p> <p>RPE/Crèche/ALSH</p>
Développer de nouvelles compétences à travers la pratique d'activités	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des activités variées afin d'initier les enfants à différentes pratiques sportives, culturelles et artistiques - Mettre en place des activités permettant à l'enfant d'observer les compétences acquises et d'explorer de nouvelles compétences 	<p>RPE/Crèche/ALSH</p> <p>RPE/Crèche/ALSH</p>

AXE 3 : La réussite éducative
Objectif général : Favoriser la réussite éducative

Objectifs opérationnels	Pistes d'actions	Structures éducatives
Renforcer la coopération entre les différentes équipes des structures éducatives du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des rencontres entre les différents acteurs : directeurs/trices d'écoles, directeurs/trices des structures éducatives, Mairies... - Mutualiser les locaux et les moyens matériels et/ou humains 	<p>RPE/Crèche/ALSH + écoles/Mairies/Associations</p> <p>RPE/Crèche/ALSH + écoles/Mairies/Associations</p>
Créer les conditions de dialogue facilitant les échanges entre parents, écoles et structures éducatives	<ul style="list-style-type: none"> - Instaurer des temps d'échanges avec les parents - Permettre un climat de confiance entre tous - Mise en place d'actions REAAP (ateliers parentalité) - Ouverture d'un LAEP (structure parentalité) 	<p>RPE/Crèche/ALSH</p> <p>RPE/Crèche/ALSH</p> <p>Crèche/ALSH</p> <p>RPE</p>
Engager un dialogue de qualité, positif et constructif, susceptible de soutenir l'enfant/l'élève dans son développement et sa scolarité afin de favoriser sa réussite éducative	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de projets communs répondant à des objectifs communs entre les structures éducatives (par exemple, participation à "La grande Lessive") - Mise en place des espaces et/ou des temps permettant de valoriser les productions des enfants / élèves - Porter un langage positif sur les expérimentations et les créations des enfants 	<p>RPE/Crèche/ALSH + écoles</p> <p>RPE/Crèche/ALSH</p> <p>RPE/Crèche/ALSH</p>
Prendre en compte les inégalités sociales et économiques des familles	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des temps d'activités périscolaires gratuits à l'ensemble des élèves et des tarifs modulés en fonction des revenus des familles pour l'accueil de loisirs et la crèche - Proposer un accès gratuit aux activités du RPE - Mise en place d'actions REAAP (ateliers parentalité) - Ouverture d'un LAEP (structure parentalité) 	<p>Crèche/ALSH</p> <p>RPE</p> <p>RPE/Crèche/ALSH</p> <p>RPE</p>
Prendre en considération les enfants à besoins spécifiques dès le plus jeune âge	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter l'accueil des enfants avec besoins spécifiques 	<p>RPE/Crèche/ALSH</p>

ÉVALUATION

L'évaluation consiste en l'appréciation des pistes d'actions mises en place et des participants ayant contribué afin de répondre aux objectifs fixés.

Il conviendra de procéder à l'évaluation des actions et des participants en même temps afin d'observer si les objectifs ont été atteints.

Il s'agit de reprendre chaque axe pédagogique et de déterminer les indicateurs nous permettant de vérifier s'ils sont accomplis.

Avec quels moyens évalue-t-on ces objectifs ?

- par des questionnaires de satisfaction adressés à l'ensemble des participants (enfants, écoles, familles, intervenants des structures éducatives) ;
- par des bilans de projets ou d'actions ;
- par l'observation des comportements et de la participation des enfants.

À quelle fréquence ?

Une fois par an un bilan sera réalisé avec la diffusion de questionnaires de satisfaction et la réunion du comité de pilotage afin de dresser des bilans des actions en cours.

Avec quelle méthodologie ?

La mise en place d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs seront définis pour l'évaluation. Ils seront réfléchis selon leur pertinence et en veillant à ce que leur suivi dans le temps soit possible.

Cette méthode d'évaluation doit permettre à l'ensemble du comité de rendre compte aux habitants et aux acteurs du territoire.

Ainsi, pour chaque objectif rattaché aux axes pédagogiques, les indicateurs permettront de juger :

- la pertinence du projet ;
- l'efficacité du projet ;
- l'impact du projet.

Il est à noter que le projet éducatif s'inscrit dans une temporalité qui n'est pas l'immédiateté.

L'éducation est un vecteur de développement demandant du temps, de la stabilité et de la continuité.

Ainsi, les indicateurs référencés ci-dessous ne sont pas figés et peuvent évoluer en fonction du temps.

Des indicateurs généraux seront appréciés :

- Le taux de participation des enfants
- La satisfaction des enfants, des parents, des écoles et des intervenants

<u>Axe 1 - La citoyenneté et le vivre ensemble</u> Permettre à l'enfant d'appréhender sa future citoyenneté et favoriser le vivre ensemble	
Objectif n° 1 Activités en faveur de l'action collective	-> il existe des règles de vie sur les différentes structures -> mise en place d'activités encourageant la bienveillance
Objectif n° 2 Transmettre les valeurs essentielles du vivre ensemble	-> le nombre de conflits entre enfants -> les sujets de conflits des enfants -> le gaspillage alimentaire et matériel est réduit
Objectif n° 3 Le bien-vivre des générations actuelles et futures	-> mise en place du tri sélectif -> activités favorisant la coopération -> implication des enfants-> présence d'espaces d'échanges et de débats
Objectif n° 4 L'apprentissage à la vie citoyenne	-> utilisation d'outils démocratiques -> nombre d'actions permettant d'utiliser les outils démocratiques
Objectif n° 5 Mise en place de projets communs	-> nombre d'actions portées à l'initiative des enfants
Objectif n° 6 Développer les liens intergénérationnels	-> nombre de projets inter structures -> nombre et fréquences des actions en faveur de l'intergénérationnel

<u>Axe 2 - L'épanouissement personnel</u> Permettre à l'enfant de pratiquer des activités variées qui contribueront à son épanouissement personnel	
Objectif n° 1 Promotion de la santé et du bien-être	
Objectif n° 2 Accès à différentes pratiques culturelles	-> réalisation d'activités sportives -> le choix des activités est proposé aux enfants
Objectif n° 3 Respect du rythme de l'enfant	-> choix variés des activités -> adaptation des locaux -> les besoins des enfants sont respectés
Objectif n° 4 Développement de nouvelles compétences grâce à de nouvelles activités	-> inscriptions des enfants dans de nouvelles activités

Axe 3 - La réussite éducative
Favoriser la réussite éducative

<p>Objectif n° 1 Coopération entre les équipes des structures éducatives</p> <p>Objectif n° 2 Développement des échanges entre parents, écoles et familles</p> <p>Objectif n° 3 Mise en place d'un dialogue de qualité en faveur de la réussite éducative des enfants</p> <p>Objectif n° 4 Prise en compte de l'ensemble des familles</p> <p>Objectif n° 5 Accueil des enfants à besoins spécifiques</p>	<p>-> nombre et fréquence des rencontres entre les acteurs éducatifs</p> <p>-> articulation et complémentarité entre les structures (écoles/TAP)</p> <p>-> connaissance des moyens de communication et des lieux de rencontre par toutes les familles</p> <p>-> représentation des parents dans les gouvernances des projets</p> <p>-> valorisation des productions des enfants</p> <p>-> gratuité des TAP et tarifs modulés</p> <p>-> nombre et fréquence de l'accueil d'enfants en situation de handicap</p> <p>-> formation des équipes à l'accueil des enfants à besoins spécifiques</p>
--	--